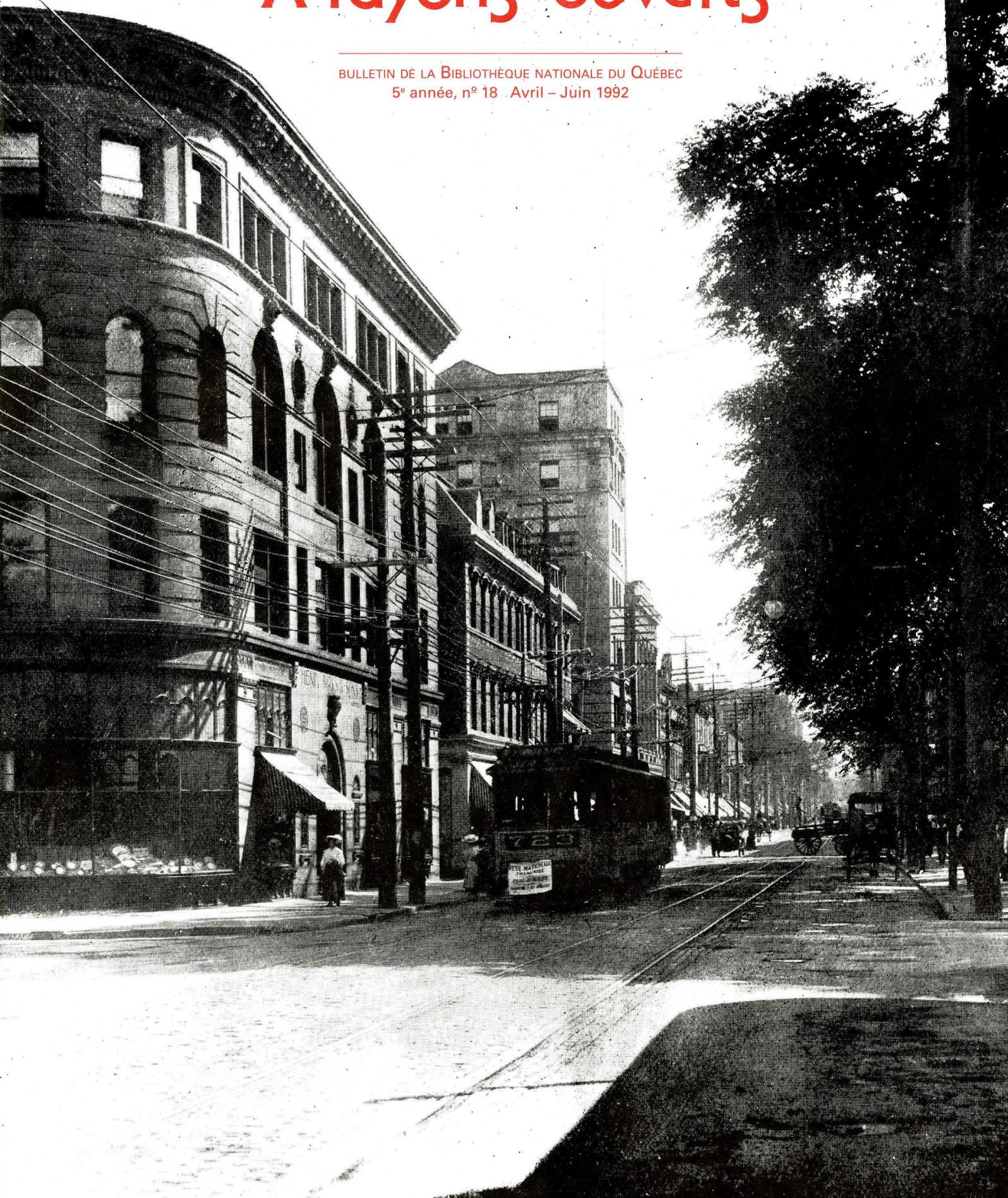


# À rayons ouverts

BULLETIN DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC  
5<sup>e</sup> année, n° 18 . Avril - Juin 1992



# Acquisition des archives de Tante Lucille et de Michel Cailloux

La Bibliothèque nationale du Québec possède plusieurs fonds d'auteurs qui par leurs récits se sont adressés aux enfants. On songe ici en particulier aux fonds Yves-Thériault (MSS-019), Eugène-Achard (MSS-137), Claude-Aubry (MSS-399) et Cécile-Chabot (MSS-447). Ce corpus s'est enrichi récemment de deux fonds d'écrivains, qui tôt dans leur carrière, se sont spécialisés dans ce domaine et ont eu un immense succès auprès de plusieurs générations d'enfants.

## FONDS TANTE-LUCILLE (MSS-169)

Lucille Desparois-Danis est née à Châteauguay, le 16 mars 1909, d'une famille dont l'un des ancêtres est nul autre que Philippe Aubert de Gaspé. Après des études supérieures à l'académie Bourget et au conservatoire Lasalle, elle est secrétaire au gouvernement du Québec, pour une émission alors diffusée à CKAC, «l'Heure provinciale». En 1939, elle réalise une série d'émissions radiophoniques au poste CHLP, ce qui la conduira aussi à écrire des textes pour CBF et CKVL. Vers cette époque, elle se fait également connaître par ses nombreux articles de revues.

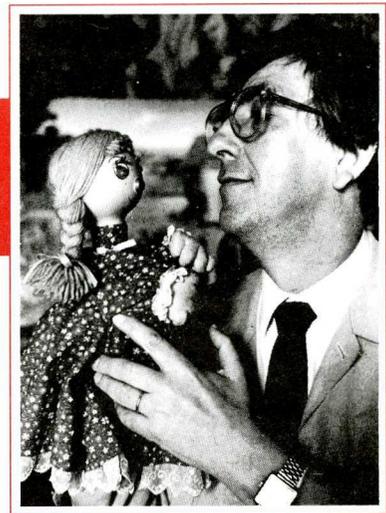


C'est en 1944 qu'est publié, sous le pseudonyme de «Tante Lucille», le premier de sa longue liste d'albums illustrés pour enfants. Quelques années plus tard, elle enregistre sur disque, ses contes et chansons du temps et obtient un vif succès. Sa renommée grandit au point où Radio-Canada lui propose en 1948, une émission hebdomadaire, le samedi matin. Cette émission demeurera à l'antenne du réseau pendant près de 27 ans. Dès lors, encore plus en demande un peu partout au pays, elle effectue de nombreux voyages où elle rencontre, dans des écoles ou des bibliothèques, un public toujours envoûté. Elle reçoit, au cours de ces années, un volumineux courrier provenant d'Amérique, mais aussi d'Europe, car ses oeuvres sont publiées dès 1955, en une dizaine de langues. Parmi les nombreux honneurs obtenus par Tante Lucille mentionnons l'Ordre du Canada, la médaille de bronze et la médaille d'or de l'Académie internationale de France ainsi que le disque d'or qu'elle a remporté à trois reprises.

L'ensemble des activités que l'on vient d'esquisser est abondamment documenté dans le fonds de 3,10 m qui a été cédé à la Bibliothèque. En effet, on y trouve les scénarios de près de 1 200 émissions radiophoniques et plus de 1 000 textes prenant soit la forme de contes, légendes, poèmes, chansons inventées ou adaptées par Tante Lucille. Le fonds réunit également une bonne partie de ses articles, plusieurs de ses disques, des journaux de voyage, ses oeuvres en langues étrangères, des photographies, les pièces les plus importantes de sa correspondance ainsi qu'un grand nombre de ses textes de conférences, de spectacles et de récitals.

## FONDS MICHEL-CAILLOUX (MSS-455)

La Bibliothèque a entrepris l'acquisition du fonds Michel-Cailloux par la réception du premier lot de ses



Jean-François Leblanc

archives, soit l'ensemble de ses textes relatifs à la populaire émission de télévision «Bobino». Cet ensemble considérable (4,05 m) renferme environ 2 500 scénarios annotés, de 15 à 25 pages chacun où sont consignés les dialogues, de multiples indications techniques ainsi qu'une description des personnages, des accessoires et du décor de cette série qui a été diffusée de 1959 à 1985. Notons que le succès renouvelé, de saison en saison, de cette émission, en a fait un record mondial de longévité. L'auteur a d'ailleurs reçu pour ses oeuvres plusieurs prix dont le premier Prix et le Prix d'honneur du Children's Broadcast Institute, le Camério d'honneur du Carrousel du film pour enfants, le Grand Prix de l'Alliance des professeurs et professeures de Montréal, le Prix du ministère des Communications du Québec et deux Prix du disque de Montréal.

Natif du Berri, en France, Michel Cailloux a, tout comme Tante Lucille, utilisé maintes formes d'expression artistiques afin de rejoindre les enfants. Ayant obtenu un baccalauréat en lettres de l'université de Poitiers en 1948, il enseigne là-bas pendant six ans, au niveau primaire. Peu après son arrivée au Québec en 1955, il publie

SUITE À LA PAGE 6

# Activités du Conseil d'administration

Vendredi le 14 février 1992, les membres du Conseil d'administration de la BNQ ont tenu leur vingt-troisième réunion. Ils ont procédé à l'examen et à l'adoption d'une série de politiques qui s'ajoutent au cahier en préparation. La politique de gestion des documents administratifs vise à rationaliser l'utilisation des espaces et des équipements de classement des documents, à guider le personnel et à rendre compte des mesures prises par la Bibliothèque pour répondre aux exigences des lois. La politique d'élagage des collections spéciales définit des règles en vue d'élaguer les documents qui ne répondent pas aux mandats ou aux objectifs de la Bibliothèque.

La politique de développement des collections décrit les modalités d'acquisition du patrimoine québécois publié et à marquer les limites de cette démarche. Les catégories de documents touchés y sont définies, de même que les orientations visant à constituer une collection nationale ainsi que les critères de sélection.

La politique du contrôle bibliographique, activité fondamentale pour une bibliothèque nationale, a aussi été adoptée. Cette politique détermine les priorités relatives au contrôle bibliographique et précise le mode de description et d'analyse des documents relatifs au Québec et des documents étrangers; elle établit les normes adoptées, le niveau de traitement descriptif et analytique et les priorités établies à l'intention du personnel de la BNQ et des utilisateurs des produits résultant de cette activité.

Enfin, la dernière politique adoptée porte sur la tarification de la photocopie, de la télécopie et des prêts et emprunts entre bibliothèques. Cette politique définit les principes d'une utilisation rationnelle des services de

la Bibliothèque et propose une grille de tarification de certains services.

Les administrateurs ont approuvé la signature de plusieurs contrats : gardiennage; acquisition et installation d'étagères; donation de biens culturels; usage de la base de données du Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval; catalogage avant publication aux éditeurs québécois de langue française; échange de notices avec le serveur Utlas.

Les membres du Conseil d'administration ont examiné ensuite un plan de délégation en gestion des ressources humaines qui s'inscrit dans le prolongement de la reconnaissance du principe de l'imputabilité des gestionnaires quant à la gestion de leurs ressources humaines. Ils ont approuvé aussi la dernière version du plan d'organisation administrative, qui comprend, outre une introduction décrivant la nature des activités et des mandats de la Bibliothèque, un organigramme, une description des responsabilités des unités administratives ainsi qu'une description de tous les emplois d'encadrement.

Le Président-directeur général présente ensuite aux administrateurs le texte définitif du projet de règlement sur le dépôt des documents publiés, en précise les modalités de dépôt et donne la liste des catégories de documents publiés soustraites à l'obligation de dépôt.

Les administrateurs se séparent enfin, conscients que cette vingt-troisième réunion a contribué à la consolidation et au développement de la BNQ. 📌

CLAUDE FOURNIER  
Secrétaire général

## Nouveau règlement au Dépôt légal

La Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, en vigueur depuis 1968, impose à l'éditeur le dépôt, gratuit et en deux exemplaires, de tout document publié au Québec. Cette obligation que l'on appelle le dépôt légal, permet de rassembler et de rendre disponible à la population l'ensemble de l'édition nationale.

À compter du 1<sup>er</sup> mai, les publications éditées au Québec doivent parvenir, aux frais de l'expéditeur, dans un délai maximum de sept jours après la date de parution.

- Si la valeur au détail d'un document publié est inférieure à 250 \$, l'éditeur doit déposer deux exemplaires;
- si la valeur au détail d'un document publié se situe entre 249,99 \$ et 5 000,01 \$, l'éditeur doit déposer un seul exemplaire;
- si la valeur au détail d'un document publié est supérieure à 5 000 \$, le document est soustrait de l'obligation de dépôt.

L'obligation de déposer s'adresse autant aux maisons d'édition commerciales qu'aux organismes publics et parapublics et vise toute publication imprimée, peu importe son tirage ou son coût.

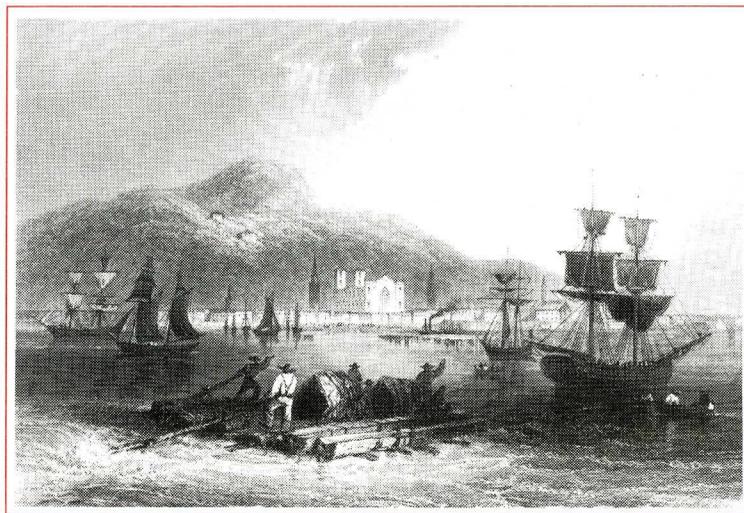
La Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec exige également qu'à l'intérieur de chaque publication, de préférence au verso de la page de titre, apparaisse la mention du dépôt légal.

Enfin, une déclaration de dépôt légal doit être complétée par le déposant et doit accompagner le dépôt de chaque publication non périodique, ou le dépôt du premier envoi d'une publication périodique.

L'application intégrale des règlements à des nouveaux supports s'effectuera graduellement en 1992. La BNQ communiquera alors avec les éditeurs et producteurs. 📌

PIERRE DESLAURIERS  
Direction des acquisitions

# Vues montréalaises



W.H. Bartlett. Montréal vu du Saint-Laurent, Londres, 1841.

Découvrir l'histoire d'une ville par son iconographie est toujours une source de surprise et l'occasion d'évoquer des souvenirs. On remonte alors le temps pour retrouver des lieux qui nous étaient connus et qui maintenant ont pris une toute autre allure. Évidemment, la photographie tient une place maîtresse dans la représentation iconographique de l'évolution urbaine. L'exactitude de l'information qu'elle nous offre tend à faire oublier qu'il existe d'autres formes d'expression. Les collections de documents iconographiques conservées à la Bibliothèque nationale du Québec permettent de voir comment le dessin, la gravure et la photographie ont contribué à nous faire connaître cette ville qui, il y a 350 ans, voyait des explorateurs français établir sur son site un poste de traite nommé Ville-Marie.

Il existe peu d'illustrations représentant les débuts de la fondation de Montréal, alors sous le régime français. Certes, des plans de la ville montrent l'utilisation du sol et la localisation des édifices, mais il faudra attendre les débuts du régime anglais pour connaître l'allure et les dimensions de la ville nouvellement conquise. Ainsi, la *Vue orientale de Montréal en Canada* de Thomas Patten est considérée comme la première vue de la ville publiée après la conquête de Montréal

en 1760. La ville y est montrée avec des édifices en hauteur dominés par un mont Royal majestueux.

Les officiers de l'armée anglaise qui avaient une certaine habileté en dessin se devaient de représenter les lieux de la nouvelle colonie. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, des artistes anglais vont s'employer à donner une autre dimension à la représentation de Montréal.

Parmi ceux-ci, on pense à William Henry Bartlett (1809-1854) qui effectua quatre voyages en Amérique. Dessinateur au talent rapide et efficace, Bartlett fut émerveillé par la beauté des paysages qu'il reproduisit dans plusieurs dessins. Ces derniers étaient envoyés à Londres où ils étaient gravés et imprimés. Il est intéressant de noter que ce type d'illustration déforme quelque peu la réalité, car il fut victime des initiatives des graveurs qui augmentaient les proportions du mont Royal et de l'église Notre-Dame. Plusieurs des gravures de Bartlett nous font connaître Montréal avec une vue du fleuve et du port en 1840. Le dessinateur anglais s'ingénia à reproduire l'intérieur de l'église Notre-Dame. Même si ses gravures sont purement décoratives, elles fournissent de nombreux détails sur Montréal à la veille de la révolution industrielle.

D'autres illustrateurs s'attardent davantage à la vie urbaine. Ainsi, John Murray dessine la vie sur la rue Notre-Dame et représente les activités dominicales sur la Place d'Armes face à la majestueuse église Notre-Dame. Avec la parution en 1869 du journal *Canadian Illustrated News* de Montréal,



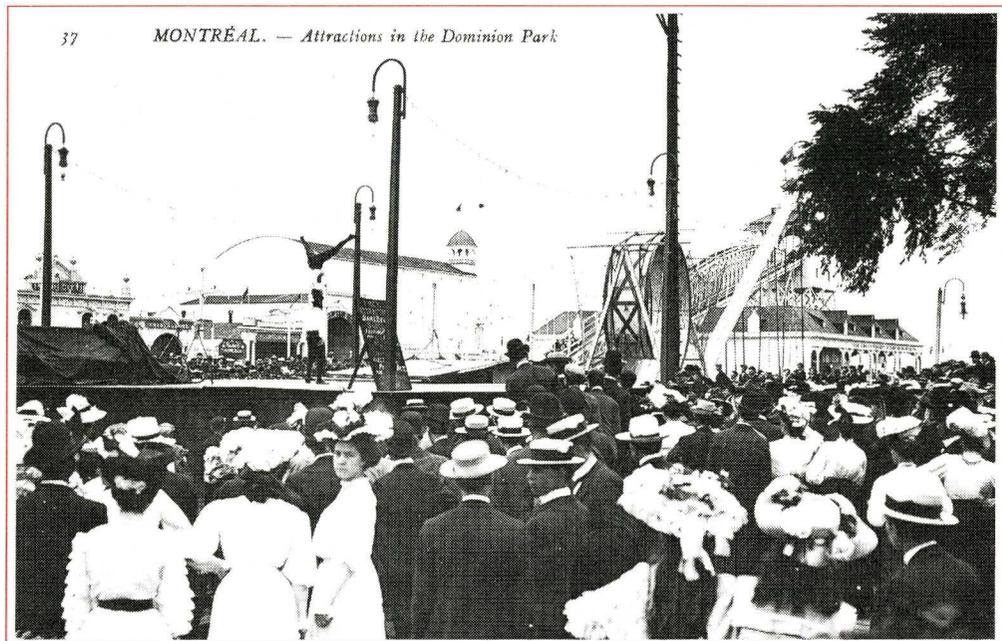
Jour de marché sur la Place Jacques-Cartier, 1898.

fondé par l'imprimeur George-Édouard Desbarats, la gravure et les premières reproductions mécaniques sont utilisées pour illustrer des scènes quotidiennes et parfois dramatiques qui se déroulent dans la métropole du Dominion naissant. Montréal devient un centre important de la presse illustrée : l'illustration décorative fait place à celle qui privilégie le traitement de l'information.

Les documents contenus dans les albums des rues du journaliste, avocat, archiviste et promoteur de la littérature canadienne-française Édouard-Zotique Massicotte (1867-1947) reflètent bien l'évolution du langage iconographique. Sa collection s'étend de 1870 à 1920, soit une des périodes les plus florissantes de l'histoire de Montréal. Ses fameux albums contiennent des photos, des cartes postales et des dessins glanés dans les journaux : autant de précieux documents qui font revivre l'histoire architecturale de Montréal, l'effervescence de son activité économique et les premiers balbutiements de sa vie culturelle. Sous nos yeux renaissent des édifices à jamais disparus et qui seraient passés complètement inaperçus sans ces précieux albums. Le parc Dominion, avec sa grande roue et ses manèges inaugurés à Longue-Pointe en 1906 en est un bon exemple. Et comment saurions-nous sans eux qu'il existait au coin des rues St-Hubert et Duluth une école d'équitation en 1902?

Témoins de l'évolution architecturale de notre ville, ces albums portent aussi un regard sur la société de l'époque secouée par la grève des débardeurs en 1903, la grève des cochers en 1872 et celle des employés de tramways, également en 1903. À vrai dire, les Albums des rues Massicotte intègrent toutes les facettes de la vie montréalaise en mouvement.

Le fonds Félix-Barrière, qui s'attache à représenter le commerce de détail dans les quartiers de la cité est lui aussi d'une grande importance. De la petite Italie au Vieux Montréal, on découvre



Parc Dominion, 1907.

des magasins richement ornés ainsi que des intérieurs bien garnis de marchandises que présentent avec fierté les marchands et leur famille. Les petites épiceries et les marchands de bois et de charbon y tiennent une place privilégiée. Quant à la collection de photographies sur l'architecture religieuse (plus de deux cents clichés), elle justifie pleinement l'expression : «Montréal, ville aux cents clochers».

Parlons maintenant de l'ambassadrice méconnue de Montréal : la carte postale. Nous garderons secrètes les lignes manuscrites qui en ornent le verso pour nous attarder plutôt à l'image. Sur les quelques centaines de cartes, récentes et anciennes, qui illustrent Montréal, sont représentés, en noir et blanc ou en couleurs, les grandes attractions touristiques tout comme les édifices du centre-ville. Il nous est loisible d'imaginer l'itinéraire de certains touristes qui visiteront l'Oratoire Saint-Joseph ou le Jardin botanique en journée tandis que d'autres feront quelques escapades nocturnes sur la rue Sainte-Catherine.

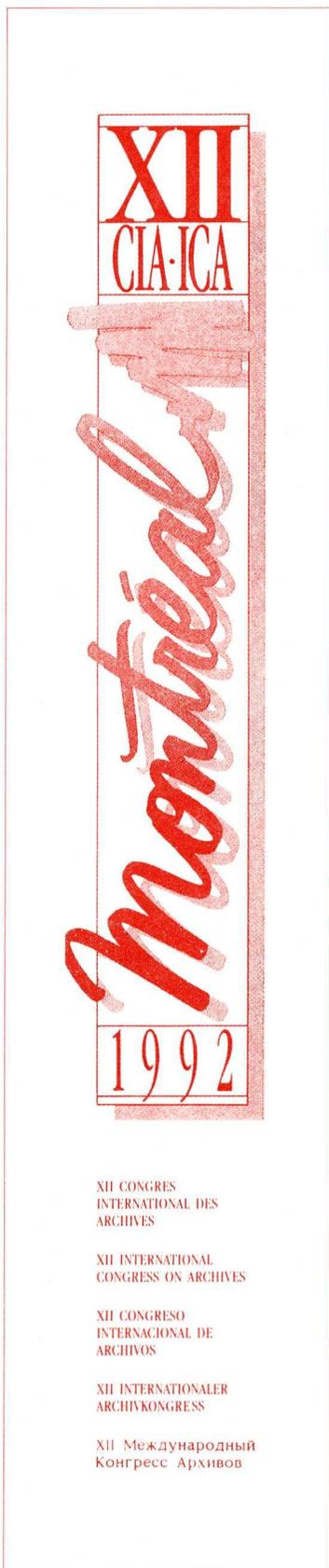
Grâce aux photographies contenues dans le fonds du *Magazine Maclean*, il nous est possible de mesurer l'envergure de l'Exposition universelle de 1967 qui, il y a 25 ans, a permis à Montréal de joindre les rangs des grandes villes internationales. On y voit les chantiers de la Ronde, les premières maquettes des pavillons, de même que toute une série de photos qui font revivre la fébrilité qui animait le site tout entier.

Sans des gens comme W.H. Bartlett, E.-Z. Massicotte ou Félix Barrière, il nous aurait été difficile de retracer une partie de l'histoire iconographique de Montréal. Le précieux héritage qu'ils nous ont légué, miroir d'un passé révolu, est pour le chercheur comme pour tout autre individu une source importante de découvertes inattendues. 📖

**HÉLÈNE BLAIN**  
Secteur des archives privées

**MICHEL GODIN**  
Secteur des collections spéciales

# XII<sup>e</sup> congrès international des archives



XII CONGRES  
INTERNATIONAL DES  
ARCHIVES

XII INTERNATIONAL  
CONGRESS ON ARCHIVES

XII CONGRESO  
INTERNACIONAL DE  
ARCHIVOS

XII INTERNATIONALER  
ARCHIVKONGRESS

XII Международный  
Конгресс Архивов

Si l'année 1992 marque le 500<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'Amérique, le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne et le 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, elle coïncide également avec la tenue du XII<sup>e</sup> congrès international des archives. Ce congrès qui a lieu tous les quatre ans réunira à Montréal, du 6 au 10 septembre prochain, près de mille cinq cents représentants de quelque cent trente pays. Sous le thème de «La profession de l'archiviste à l'ère de l'information», cette rencontre se veut une réflexion sur l'avenir et le rôle de l'archiviste à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Un programme composé de conférences, d'ateliers et de réunions en comités a été élaboré afin d'amener les congressistes à approfondir la nature de leur profession et à déterminer les incidences de l'ère de l'information sur leur travail. Des visites institutionnelles ont également été prévues afin de favoriser des rencontres entre archivistes et de faire valoir la façon dont s'exerce la profession dans le pays. Différentes institutions tant à Québec qu'à Montréal ont été choisies pour recevoir ces visiteurs en raison de l'excellence de leurs réalisations. À Montréal, les congressistes auront le loisir de visiter neuf institutions dont la Bibliothèque nationale du Québec.

La visite à la Bibliothèque comportera trois volets. Le premier sera consacré au Secteur des archives privées. On y présentera le mandat, la politique d'acquisition, les services de diffusion et les outils de travail de ce secteur. Une visite des magasins de conservation des archives permettra ensuite aux visiteurs de se familiariser avec ses installations. Une petite exposition de documents sur le théâtre à partir de pièces tirées des fonds viendra compléter ce premier volet.

Un second volet montrera aux congressistes les possibilités de la reproduction et de la microreproduction pour fins de conservation ou de diffusion. Les visiteurs assisteront à deux démonstrations. L'une portera sur la

reproduction, sur papier ou acétate, de pièces d'archives à partir d'une caméra à fac-similés et l'autre sur la microreproduction à partir d'un microfilm en bande mis en jaquette.

Le dernier volet sera consacré à la visite d'une section des collections spéciales : la cartothèque. Au moyen d'une présentation historique de l'évolution d'un secteur de la ville de Montréal, les congressistes auront l'occasion de voir des documents cartographiques de plusieurs époques présentés dans différents formats et sur différents supports : originaux, fac-similés, microfiches, microfilms.

Ces visites, qui auront lieu les 8 et 9 septembre, feront sûrement l'objet de nombreux échanges qui alimenteront les réflexions des archivistes jusqu'au prochain congrès qui se tiendra à Beijing en Chine en 1996. ▀

MICHEL BIRON

Secteur des archives privées

---

## SUITE DE LA PAGE 2

une chronique intitulée «On te croira magicien» dans un journal pour jeunes. Il entre alors à l'emploi de Radio-Canada, où il écrit et interprète le rôle de Michel-le-Magicien pour «La boîte à surprises». Il rédige aussi d'autres textes pour cette émission et sera l'auteur, évidemment de «Bobino», mais aussi de «Nic et Pic» et plus récemment de la série «Alphabus». Ses multiples activités ne l'empêchent pas d'aller rencontrer régulièrement son public, de publier une vingtaine de livres et d'enregistrer un aussi grand nombre de disques. Aujourd'hui encore, Michel Cailloux consacre une bonne partie de son temps aux tout-petits puisqu'il continue à écrire pour eux et qu'il effectue régulièrement des tournées dans les écoles. ▀

JACQUES PRINCE

Secteur des archives privées

# Politiques de la BNQ

Au terme d'un processus amorcé au cours de sa première année corporative, la BNQ dispose d'un cahier de politiques et de procédures qui assure l'encadrement de ses activités. Instrument de gestion fondamental, le cahier des politiques rassemble les lignes de conduite nécessaires à l'accomplissement des mandats de la Bibliothèque; il guide le personnel dans ses tâches et facilite la prise de décision; il informe les usagers et les citoyens des orientations adoptées.

Ainsi que sa loi le précise, la BNQ a pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié, les documents qui s'y rattachent ainsi que les documents relatifs au Québec. Les politiques s'articulent autour de ces fonctions qu'elles concrétisent et dont elles constituent le premier niveau de mise en œuvre.

La première politique vise à circonscrire les modalités d'acquisition du patrimoine documentaire québécois publié et à préciser les limites de cette démarche. La politique de développement des collections définit les orientations visant à constituer une collection nationale, énumère les catégories de documents visées et ordonne les critères de sélection.

La seconde politique a pour objet le traitement des documents et le contrôle bibliographique. Cette politique vise à décrire et établir les priorités pour les activités de la Bibliothèque nationale relatives au contrôle bibliographique; à définir le mode de description et d'analyse des documents relatifs au Québec et des documents étrangers; à déterminer les normes adoptées, le niveau de traitement descriptif et analytique et les priorités établies.

La politique de conservation expose les mesures préventives visant à protéger les documents et leur contenu ainsi que les mesures curatives ayant

pour but de prolonger la vie des documents et de les rendre aptes à l'utilisation. La politique de l'exemplaire unique dérive de la précédente et vise à protéger cet exemplaire en rendant accessibles sur un autre support les informations qu'il contient.

Suite logique à ce processus, la politique de reproduction vise à promouvoir la production de microformes et favorise ainsi la conservation et la diffusion du patrimoine québécois. Enfin, la politique en matière de photocopie complète le cycle des politiques liées à la conservation et formule des directives et des méthodes pour la photocopie des documents de la Bibliothèque.

Les collections de diffusion de la BNQ sont réparties en quatre divisions : monographies, publications gouvernementales et en série, collections spéciales et archives privées. Chacune de ces divisions a donné lieu à la formulation d'une politique d'élagage. Pour les monographies, la politique d'élagage vise à proposer des règles en vue d'élaguer les documents qui ne répondent pas aux mandats, aux objectifs de la Bibliothèque, ainsi qu'aux besoins de la clientèle. Il en est de même pour la politique d'élagage des collections spéciales.

Pour les publications gouvernementales et en série, il faut identifier les types de documents qui pourraient être transférés ou élagués. Il peut s'agir de l'exemplaire d'utilisation de l'édition nationale, de l'exemplaire unique des documents relatifs au Québec ou de la documentation d'appoint. Enfin, la politique d'élagage des fonds d'archives privées vise à conserver dans les magasins d'utilisation et de conservation uniquement les fonds d'archives privées qui répondent à la politique d'acquisition et dans les fonds d'archives, uniquement les documents qui ont une valeur de témoignage et d'information.

La BNQ s'est dotée aussi d'une politique qui vise à favoriser l'émergence des publications contribuant à la fonction de diffusion. Cette politique joue aussi un rôle de guide pour l'équipe responsable du programme des publications, de même qu'elle informe les collaborateurs appelés à participer à la réalisation des publications.

Enfin, une politique de tarification de la photocopie, de la télécopie et des prêts et emprunts entre bibliothèques complète la série des politiques liées aux fonctions de la BNQ. Cette politique vise à définir les principes d'une utilisation rationnelle des services de la Bibliothèque, à limiter les abus et à proposer une grille de tarification pour les services visés.

À ces politiques liées aux fonctions de la Bibliothèque s'ajoutent des politiques administratives. Le plan de gestion financière a pour but de préciser les délégations concernant le pouvoir d'engager la Bibliothèque et de définir les conditions d'exercice de ces délégations. La politique de gestion des documents administratifs vise à assurer une gestion efficace des documents administratifs et à répondre aux exigences des lois. Enfin, une politique de prêt ou de location des locaux entend favoriser l'utilisation des locaux pour des productions audiovisuelles.

Enfin, des normes et des procédures liées aux politiques décrites plus haut apportent les précisions nécessaires à la concrétisation des principes formulés. La BNQ dispose donc d'un instrument de gestion qui guide ses gestes et qui assure une meilleure transparence dans l'exercice de ses fonctions. ■

CLAUDE FOURNIER  
Secrétaire général

**Port de retour garanti**

Bibliothèque nationale  
du Québec  
1700, rue St-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3K6

Port payé à Montréal  
Courrier de la 2e classe  
Enregistrement 1503

**COUVERTURE :**

Rue Sainte-Catherine Ouest (vue du Carré Phillips), Circa 1910. Secteur des Archives privées – Collection Albums de rues Massicotte 5-132.

**Président-directeur général :**  
Philippe Sauvageau

**COMITÉ DE RÉDACTION**

**Président :**

Claude Fournier

**Secrétaire du comité :**

Jean-René Lassonde

**Membres :**

Geneviève Dubuc

Lise Lavigne

France Ouellet

Jeannine Rivard

**Conception graphique :**

Louise Lecavalier

**Reproductions photographiques :**

Élodie Bernier

Dépôt légal – 4e trimestre 1987  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN : 0835-8672

À rayons ouverts est publié trimestriellement par la Bibliothèque nationale du Québec. La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source. Ce bulletin est distribué gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

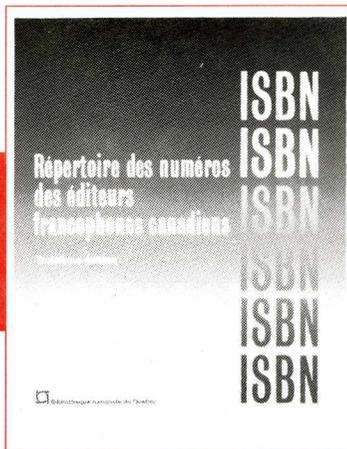
Il est imprimé sur un papier Cougar Opaque alcalin de Lauzier Little.

On peut se le procurer en adressant sa demande à la :

Bibliothèque nationale du Québec  
Section de l'édition  
1700, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3K6  
Tél. : (514) 873-1100

Pour effectuer un changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette figurant au haut de la page.

## Avez-vous besoin de renseignements complets et à jour sur l'édition francophone, au Québec et dans l'ensemble du Canada?



Procurez-vous le **Répertoire des numéros ISBN des éditeurs francophones canadiens**, 4e éd. (1992). Vous y trouverez, entre autres :

- Les noms et adresses, ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieur des éditeurs qui ont demandé un numéro ISBN.
- Un index alphabétique des sujets, ce qui vous permettra de repérer les éditeurs qui publient dans tel ou tel domaine du savoir.

Le **Répertoire** est en vente au prix de 21 \$, soit 22,47 \$ (TPS de 1,47 \$ incluse).

Pour l'achat du **Répertoire des numéros ISBN des éditeurs francophones canadiens**, faites parvenir un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de la Bibliothèque nationale du Québec à l'adresse suivante :

Bibliothèque nationale du Québec  
Section de l'édition  
1700, rue St-Denis  
Montréal (Québec)  
H2X 3K6

Les achats avec la carte MasterCard sont également acceptés.

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Bibliothèque nationale du Québec, composez le (514) 873-1100, poste 158 ou le 1-800-363-9028, poste 158.

 **Bibliothèque nationale du Québec**